



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 70397

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la préoccupation des élus des îles afin de maintenir dans des conditions acceptables le lien vital que représentent les liaisons maritimes pour les populations insulaires. Interpellé à cet effet par le président de l'Association pour la promotion et la protection des îles du Ponant, qui considère que les habitants des territoires insulaires qu'ils ont à administrer sont victimes d'inégalités par rapport aux citoyens du continent en raison du dispositif qui encadre les liaisons maritimes, cette association a adopté à l'unanimité une motion, le 6 octobre 2001, visant à sensibiliser le Gouvernement sur la vie des îliens. A cette effet, il souhaite un élargissement de l'actuel dispositif pour que l'Etat verse aux collectivités territoriales, en charge des transports maritimes vers les îles, une dotation de fonctionnement à la hauteur du maintien réel du service public assuré par cette liaison. Il lui demande donc s'il entend organiser une réunion interministérielle sur cette question pour rendre véritablement effectif le principe de continuité territoriale et pallier le sentiment d'injustice dont souffrent de nombreux îliens.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70397

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7198